

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 29 DEC. 2022

ID : 033-213304470-20221207-091_2022-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Mireille CONTE JAUBERT

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 091/2022

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 12
- > votants : 16

OBJET : MOTION DE SOUTIEN À LA PÊCHE PROFESSIONNELLE DE LA LAMPROIE

Le sept décembre deux mille vingt-deux à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 1^{er} décembre 2022 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Aline MARIE VASSEUR, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M., Mme Marie-José TERRIEN, ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : Valérie JARRY (*procuratton donnée M. Gilles MAGARDEAU*), Mme Patricia VIAUD (*procuratton donnée à Mme Aline MARIE VASSEUR*), M. Serge FIMBAULT, Jean-Louis CHABROLLES (*procuratton donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), M. Robert DELERIS, Mme Véronique GERARD, M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuratton donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*),.

Madame Stéphanie LE MERDY est élue secrétaire de séance.

Après débat, et après vote, le conseil municipal de la Commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES : 16 VOTES – 1 CONTRE – 4 ABSTENTIONS

Adopte la
MOTION DE SOUTIEN A LA PECHE PROFESSIONNELLE DE LA LAMPROIE

Suite à la décision du Tribunal Administratif de Bordeaux le 5 mai 2022, au nom du principe de précaution, l'arrêté préfectoral autorisant et règlementant la pêche de la lamproie en Gironde doit être abrogé.

La Mairie de SAINT MEDARD DE GUIZIERES attire l'attention des services de l'Etat et des parlementaires sur le bien immatériel que constitue cette tradition locale :

> La pêche à la lamproie constitue un élément du patrimoine vivant de la Vallée de la Dordogne et de la Garonne. La tradition culinaire du plat de la lamproie ne laisse personne indifférent.

> La pêche à la lamproie aujourd'hui encore, est une activité de pêche traditionnelle en eau douce qui participe à l'activité économique d'une trentaine de pêcheurs mais également de mareyeurs, conserveries, restaurateurs, viticulteurs et maraîchers.

>

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

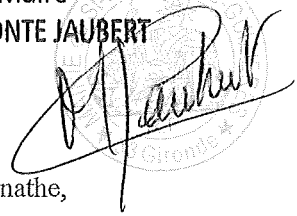
Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 29 DEC. 2022

ID : 033-213304470-20221207-091_2022-DE

Le Maire

Mireille CONTE JAUBERT



➤ La pêche à la lamproie qui pique la curiosité favorise la découverte de cette agnathe, poisson primitif local. Elle est un élément d'attractivité touristique pour notre territoire.

En conséquence, les élus du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, décident de :

- ↳ Soutenir la pêche professionnelle à la lamproie
- ↳ Soutenir les mesures de nature à juguler la prolifération des silures, prédateurs des lamproies
- ↳ Soutenir l'inscription de cette pêche au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 19 décembre 2022.

Le Maire,

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Mireille Conte Jaubert

